

le 11 février 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9, 10 et 11 février 2015**

**2015 DAC 112** Apposition d'une plaque commémorative en hommage au Comité d'Action Militaire (COMAC) 8 avenue René Coty (14<sup>e</sup>).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 27 janvier 2015, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage au Comité d'Action Militaire du Conseil national de la Résistance (COMAC) 8, avenue René Coty à Paris 14<sup>e</sup> ;

Vu l'avis du conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement, en date du 26 janvier 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Mme la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage au Comité d'Action Militaire du Conseil national de la Résistance (COMAC) 8 avenue René Coty à Paris 14<sup>e</sup>.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « En ce lieu a siégé le 21 août 1944 le Comité d'Action Militaire (COMAC) du Conseil National de la Résistance, organisme de direction et de commandement des Forces Françaises de l'Intérieur, Pierre Villon, Maurice Kriegel-Valrimont et Jean de Vogüé dit Vaillant, ses chefs ont décidé et déclenché l'insurrection parisienne ».

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 3 000 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2015, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 15V00149 DAC.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**